

Cette CAPA se réunit dans un contexte particulier. Voilà un an que nous sommes confrontés à une pandémie qui bouleverse notre quotidien.

L'état a besoin des enseignants pour permettre au pays de se relever de la crise économique qu'il traverse. Ils ont toujours répondu présents et ont assuré la prise en charge des élèves malgré des protocoles fluctuants au gré des déclarations du 1^{er} Ministre, du Ministre de la santé et du Ministre de l'Éducation Nationale. Est-il utile de rappeler que le 1^{er} mort du Covid en France était un enseignant ?

Le Ministre, le Recteur dans des discours de façade, louent le travail des enseignants dans cette période critique et inédite.

Est-ce pour qu'ils acceptent mieux la maltraitance infligée par l'administration dont ils sont victimes ? On est en droit de se le demander.

Il y a un décalage entre les discours et la réalité du terrain !

Les enseignants n'ont-ils pas droit au même titre que les autres professions dites à risques d'être protégés pour exercer leur métier et d'être intégrés dans le plan de vaccination ?

S'ajoute pour beaucoup la crainte pour eux mais aussi pour leur entourage, la lassitude voire la fatigue de cette « non-vie ».

Monsieur le Président de la République a évoqué la mi-avril pour la vaccination des enseignants : c'est un peu tard : La protection n'est effective qu'après un minimum de deux semaines !

Le SNETAA-FO demande, sur la base du volontariat, la vaccination dans les plus brefs délais de tous les personnels en contact avec les élèves.

Concernant l'examen des demandes de révision d'appréciations finales des rendez-vous de carrière.

Le confinement de l'an dernier a obligé le Rectorat à décaler la période des rendez-vous de carrière mais de nombreux collègues ont eu leur rendez-vous dans des conditions de travail particulières et inhabituelles. Était-il raisonnable de les maintenir comme si tout était normal ?

Les collègues n'ont eu connaissance de leur appréciation finale que début janvier.

Le faible nombre de recours ne doit pas nous leurrer, il tient aux conditions mêmes de cette nouvelle évaluation et encore plus au sentiment que pour de nombreux collègues, l'arbitraire prévaut dans l'attribution de l'appréciation finale.

C'est pourquoi aujourd'hui nous n'examinons que les ultimes requêtes des plus persévérants qui ont franchi toutes les étapes de « ce parcours du combattant » qu'est la saisine de la CAPA !

La procédure de demande de révision de l'appréciation finale, toujours aussi complexe, décourage les collègues de faire cette demande de révision et ceux qui ne sont pas allés au bout du processus garderont un fort sentiment d'injustice et de non reconnaissance de leur travail et de leur investissement.

Après 3 ans de fonctionnement du PPCR, ils ont aussi compris que ces demandes de révisions étaient vaines. De plus de nombreux collègues ont le sentiment que l'arbitraire prévaut dans l'attribution de l'appréciation finale, ils ne comprennent pas le décalage entre le déroulement des entretiens, la validation des items, et les appréciations littérales des évaluateurs et l'appréciation finale de Monsieur le Recteur.

En effet comment l'institution peut-elle expliquer à des collègues dont le professionnalisme et l'investissement sont reconnus depuis des années, et qu'in fine, leur « valeur professionnelle » n'est que « très satisfaisante » voire « satisfaisante » ? Comment ne pas le recevoir comme une injure à

leur travail ? Il n'y a aucune grille lisible, aucune cohérence entre le rendez-vous de carrière et l'appréciation finale, aucune cohérence entre l'évaluation du niveau d'expertise dans chaque compétence et l'évaluation finale. Tout comme l'attribution de l'appréciation finale, les révisions de ces dernières sont soumises à des quotas et ne sont pas examinées à leur juste valeur... C'est un déni du travail fourni et de l'implication

Si le système précédent était loin d'être parfait, le nouveau mis en place par le PPCR l'est encore moins, il n'a pas apporté d'amélioration sur l'avancement des collègues. Il a entraîné la mise en œuvre de pratiques d'évaluation infantilisantes et dangereuses favorisant les arbitraires dans la gestion des personnels.

Le SNETAA-FO alerte sur cette gestion des carrières des collègues, refuse toujours de cautionner cette méthode d'évaluation et réaffirme son opposition à sa mise en place et à ses rendez-vous de carrière et en demande le retrait.

La déconnexion entre les enseignants et leur hiérarchie est de plus en plus grande.

Leur malaise, leur mal de vivre sont ignorés voire méprisés.

Comme les personnels soignants, les personnels de l'éducation nationale n'ont pas besoin de médailles ils sont en droit d'attendre de la part de leur administration une reconnaissance particulière pour tout le travail qu'ils accomplissent quotidiennement avec énormément de conscience professionnelle.

Le message envoyé aux collègues par l'administration est très négatif et peut participer à une démotivation généralisée, jusqu'où accepteront-ils d'être déconsidérés par leur employeur?

Ne pas bénéficier de l'avancement accéléré est pour eux très violent.

Le SNETAA-FO demande l'abandon du PPCR, exige une hausse conséquente de la rémunération des premiers échelons, mais aussi le droit pour tous les enseignants d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle.

Nous vous remercions pour votre écoute et nous remercions particulièrement les services du Rectorat pour leurs disponibilités.